

Rapport du sous-comité du Comité sur la diversité et l'inclusion

Politiques en matière d'admissions

Comité sur la diversité et l'inclusion

uottawa.ca/recteur/domaines_strategiques



uOttawa

Sous-comité sur l'équité en matière de politiques d'admissions

Membre: Abdullah Al-Haj, étudiant, Faculté des sciences de la santé

Les immigrant.e.s de première génération se heurtent à des obstacles dès le premier jour où elles et ils foulent le sol de leur nouveau pays : adaptation à une nouvelle société et culture, apprentissage d'une nouvelle langue, absence de résidence contrairement à la plupart des autres étudiant.e.s, soutien à l'établissement de leur famille au Canada, intégration dans la société, etc. La réalité est que peu importe leurs compétences et leurs efforts, elles et ils doivent constamment surmonter des problèmes dont les autres n'ont pas à se soucier. Comme la situation n'est pas la même pour toutes et tous, nous craignons que le comité d'admission vise l'égalité et non l'équité dans ses décisions.

L'égalité suppose que les candidat.e.s partagent tous les mêmes caractéristiques et origines ou qu'elles et ils ont eu le même point de départ, alors que l'équité est une question de recherche de justice. Le principe de l'égalité ne tient pas compte du passé, et celui de l'équité vise à aplanir les disparités. Pourquoi cette différence importe-t-elle? C'est parce que la richesse, par exemple, s'obtient parfois dans des conditions très inéquitables. En raison de divers problèmes systémiques présents dans notre société, comme le racisme, la discrimination fondée sur le handicap (ou capacitisme) et le sexisme, certaines personnes peuvent débiter dans la vie dans de meilleures conditions que d'autres. Par égalité, on entend que tout un chacun est traité de la même façon. L'équité, quant à elle, consiste à favoriser la justice à la lumière d'inégalités antérieures et permet à des personnes de différents horizons de profiter des mêmes possibilités.

Nous savons qu'il est difficile de répondre aux besoins de tous et toutes, mais les immigrant.e.s de première génération, qui sont souvent issu.e.s de minorités visibles et religieuses, profiteraient grandement d'une politique et d'une procédure d'admission appliquant des principes d'équité.

Dans la sous-section « Critères de sélection » de la page « Critères d'admissibilité » sur le site Web de l'Université, on indique ceci : « Le processus de sélection n'est influencé d'aucune façon par des considérations telles que l'âge, le sexe, la race, la religion et les facteurs socio-économiques. » Il y est également précisé : « Compte tenu de la nature concurrentielle du processus d'admission, et par respect pour les candidates et les candidats qui ont adhéré à nos politiques, nous ne considérerons pas les lettres expliquant en détail des circonstances spéciales ou inhabituelles. Nous ne pouvons d'aucune façon faire des exceptions à nos politiques officielles. »

Malheureusement, la race, la religion, le statut socio-économique et de nombreux autres facteurs influencent bel et bien le processus de sélection. Ces facteurs qui façonnent la vie des gens peuvent facilement les empêcher de réussir un projet donné, même s'ils possèdent toutes les facultés nécessaires. Nous comprenons que l'indication ci-haut vise vraisemblablement à souligner que le programme ne discrimine pas les candidat.e.s en fonction de motifs illicites énoncés dans le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, mais nous estimons qu'il faudrait l'adapter dans une optique d'équité. Si le comité d'admission passe outre ces facteurs durant le processus de sélection, cela revient à supposer qu'ils ne nuisent à personne.

Beaucoup d'universités au Canada et aux États-Unis tentent de mettre en place des politiques d'admission qui aplanissent les disparités pour les candidat.e.s de différents horizons. Des mesures d'adaptation sont offertes à certaines personnes (ex. : les Autochtones, les minorités visibles et religieuses, les immigrant.e.s de première génération, ou encore les Afro-Américain.e.s aux États-Unis) pour leur assurer l'égalité des chances et la possibilité de réussir. Par ailleurs, la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa « a créé la catégorie **Accès** afin de faciliter l'admission à la faculté de droit d'étudiants et d'étudiantes qui ont connu des barrières de nature systémique ou continue, ou bien qui proviennent de groupes qui font face à des barrières sociales ou économiques reconnues en matière

d'accès à l'éducation ». On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet à l'adresse suivante : <http://commonlaw.uottawa.ca/fr/students/admissions/admissions-criteria/first-year-%20applicants/access-applicantsapplicants/access-applicants>.

D'autres écoles de médecine, notamment au Manitoba, appliquent le principe d'amélioration de l'équité et de la diversité pendant tout le processus d'admission.

Processus de sélection de la Faculté de médecine de l'Université du Manitoba

- A. Calcul de la moyenne ajustée des notes
- B. Calcul du résultat au MCAT (épreuve d'admission au collège de médecine)
- C. Amélioration de l'équité et de la diversité

Les candidat.e.s peuvent tous remplir dans la demande les sections portant sur les caractéristiques s'appliquant à eux. Un coefficient numérique est calculé à partir des réponses, et les résultats des candidat.e.s sont pondérés.

1. Caractéristiques liées au milieu rural
2. Caractéristiques universitaires avancées
3. Diversité socio-économique et culturelle

i. Le Collège de médecine de l'Université du Manitoba considère que pour assurer sa responsabilité sociale et répondre concrètement aux besoins de santé complexes et divers des Canadien.ne.s, il doit rehausser la diversité des candidat.e.s. Il reconnaît en outre que la diversité a de nombreuses facettes, notamment l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, la provenance géographique et le statut socio-économique. Par conséquent, les candidat.e.s admissibles seront invité.e.s à remplir un questionnaire supplémentaire qui leur permettra d'indiquer des caractéristiques familiales, économiques et socioculturelles. Le comité d'admission évalue les caractéristiques de diversité dans les trois domaines suivants :

- Antécédents familiaux;
- Données économiques;
- Autres déterminants socioculturels.

ii. Les caractéristiques associées à chaque domaine peuvent être comptabilisées dans un coefficient numérique, lequel servira à modifier les résultats combinés utilisés pour la sélection des candidat.e.s en prévision d'une entrevue et du classement en vue des offres d'admission.

http://umanitoba.ca/faculties/health_sciences/medicine/admissions/8830.html

Processus de sélection de la Faculté de médecine de l'Université de Calgary

Section 5 : Notation du dossier

5.4 Processus d'admission parallèle

Durant l'examen du dossier, il est possible d'ajouter une note au dossier de certaines personnes quand elles possèdent des qualités qui s'inscrivent particulièrement bien dans l'objectif de la Cumming School of Medicine d'assurer sa responsabilité sociale. Le comité d'admission fera une évaluation des dossiers selon une approche globale. Si les notes attribuées à la demande dans d'autres domaines sont jugées acceptables, le comité se réserve le droit de présenter une offre d'admission quelles que soient les notes des autres composantes de la demande ou la note finale.

https://www.ucalgary.ca/mdprogram/prospective-students/application-manual-2015-2016#quickset-field_collection_quicktabs_5

http://www.ucalgary.ca/mdprogram/admissions#quickset-field_collection_quicktabs_3

<http://cumming.ucalgary.ca/pathways>

École de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick

Les candidat.e.s doivent présenter une demande pour une ou plusieurs des sous-catégories suivantes :

- a) Diversité – Membre d'un groupe racial, culturel, linguistique ou socio-économique défavorisé.
- b) Accomplissement exemplaire – Accomplissement continu et remarquable hors du milieu scolaire dans le cadre d'un emploi rémunéré, à domicile (peu importe le domaine), ou dans la collectivité.
- c) Handicap – Déficience physique ou sensorielle, ou trouble d'apprentissage.

<http://www.unb.ca/fredericton/law/future/admissions/firstyear.html>

En plus de ces exemples, nous avons trouvé des processus d'admission similaires aux universités de la Saskatchewan, Western Ontario et Queen's, et à l'École de médecine de l'Université Dalhousie.

La Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa dispose actuellement d'une politique visant à aplanir les disparités pour les Autochtones, laquelle est appliquée seulement à la première étape du processus d'admission. Cette excellente politique témoigne d'une bonne compréhension des problèmes particuliers que les Autochtones rencontrent, ainsi que d'une volonté d'offrir des solutions et de créer des possibilités inaccessibles autrement pour eux. Néanmoins, cette politique ne va pas aussi loin que celle de l'Université Queen's, qui a instauré une catégorie et un bassin séparés assortis d'exigences distinctes pour les Autochtones qui présentent une demande au programme de médecine. Pour en savoir plus, voir le lien

suivant : <https://meds.queensu.ca/academics/undergraduate/prospective-students>

Selon la même logique et pour assurer l'uniformité, l'Université d'Ottawa doit aplanir davantage les disparités en offrant certaines mesures d'adaptation **tout au long** du processus de sélection à d'autres groupes sous-représentés, comme les immigrant.e.s de première génération, qui souvent font aussi partie de minorités visibles et religieuses. Ainsi, l'Université tiendrait compte de leurs difficultés et fournirait des règles équitables pour tous et toutes, autrement dit, elle assurerait l'équité.

Nous recommandons de créer une catégorie **Accès** semblable à celle de sa faculté de droit. Cette catégorie permettrait d'admettre des candidat.e.s qui se heurtent à des barrières systémiques permanentes, ou issu.e.s de groupes qui rencontrent des obstacles à l'éducation identifiables sur le plan social ou économique (Autochtones, minorités visibles et religieuses, personnes LGBT, personnes handicapées, immigrant.e.s de première génération).

L'Université pourrait établir un comité distinct ayant comme mandat d'évaluer leurs demandes, ou créer un nouveau bassin à leur intention. Si ces personnes sont mélangées avec le bassin général de candidat.e.s et en concurrence avec lui, elles devraient alors bénéficier de mesures d'adaptation **tout au long** du processus d'admission, et non seulement à la première étape (ex. : moyenne pondérée), parce que ces mesures d'adaptation ne leur profiteraient pas une fois passées à la deuxième étape, et leurs demandes seraient alors comparées et en concurrence avec le bassin général de candidat.e.s.

Par exemple, si la moyenne pondérée qu'exige la Faculté de médecine pour les Ontarien.ne.s présentant une demande dans le volet anglophone est de 3,85, celle pour la catégorie Accès pourrait être de 3,65 (ce même chiffre pourrait être appliqué à la catégorie Accès dans le volet francophone, puisque celui de la catégorie « Consortium national de formation en santé [CNFS] » est semblable).

De plus, la Faculté ne devrait pas mélanger les candidat.e.s de la catégorie Accès avec le bassin général. Sinon, elle devrait ajouter 0,2 point à leur moyenne pondérée lors du classement suivant l'examen des CV et les entrevues. Ainsi, ces candidat.e.s bénéficieraient de mesures d'adaptation tout au long du processus de sélection, et les règles seraient équitables.

Il est possible d'instaurer le même processus pour les personnes présentant une demande à une école supérieure, et de créer une catégorie Accès semblable pour fournir des mesures d'adaptation aux candidat.e.s en conséquence.